

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

N° DE CONSULTATION :

 FOURNITURES SERVICES TRAVAUXDATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : **16/10/2020 à 12h00**

## Section I - Nom et adresse officiels de l'acheteur

Entité : LYCEE BUFFON

Adresse : 16 BOULEVARD PASTEUR – CS 61592

Code postal : 75724

Ville : PARIS CEDEX 15

Pays (autre que la France) :

Téléphone : 01.44.38.78.70

Poste : 208

Télécopieur : 01.40.65.99.59

Adresse Internet (U.R.L.) :

Adresse de courrier électronique (courriel) :

int.0750693w@ac-paris.fr.....

► **Ce marché est passé dans le cadre de l'article 28 du code des marchés publics. Le lycée visé ci-dessus a la qualité du pouvoir adjudicateur et est le coordonnateur parmi les membres du groupement.**

## Section II - Objet du marché

1) Objet du marché :

**NETTOYAGE DES BACS A GRAISSE DANS LES LYCEES ET COLLEGES PUBLICS DE L'ACADEMIE DE PARIS, DE VERSAILLES ET DE CRETEIL**

2) Type de marché de travaux :  Exécution  Conception-réalisation3) Type de marché de fournitures : (Cocher autant de cases que nécessaire) Achat  Location  Crédit bail  Location-vente4) Type de marché de services : (voir liste en annexe III)

Service d'entretien et de réparation

5) Nomenclature : Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) (Champ obligatoire au-delà des seuils européens)

	Descripteur principal	Descripteur complémentaire (le cas échéant)
Objet principal :	90460000	
Objets complémentaires :		
Objets complémentaires :		

6) Forme du marché :a) S'agit-il d'un marché à bons de commande (art.78 et 80) :  oui  non

➤ Si oui, s'agit-il d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum ?  oui  non

Le montant annuel des commandes est compris entre :

b) S'agit-il d'un marché à tranches ?  oui  non

### Section III – Lieu(x) d'exécution ou de livraison

Lieu(x) d'exécution : L'ensemble des lycées et collèges publics de la liste en annexe.

### Section IV – Caractéristiques principales

1) Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec un minimum et un maximum passé en application des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360.

Le présent appel d'offres a pour objet de choisir l'opérateur chargé d'effectuer le nettoyage des bacs à graisse et le traitement des graisses.

2) Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles :

Le marché est conclu pour une période de 1 an à compter de la date de notification du marché au titulaire. Il est reconductible annuellement de façon expresse sans toutefois que sa durée totale n'excède trois ans. Le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction.

3) Acceptation de variantes :  oui  non

### Section V – Division en lots séparés

Prestations divisées en lots :  oui  non (*se reporter à l'annexe II pour décrire les lots*)

➤ Dans l'affirmative :

Le candidat pourra présenter une offre pour chacun des lots.

Possibilité d'être attributaire :  d'un lot ;  de plusieurs lots ;  de l'ensemble des lots.

### Section VI – Délai d'exécution

- 1) Délai d'exécution des collectes : deux semaines maximum à compter de la date de réception du bon de commande
- 2) Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures et services) : **01/01/2021**

### Section VII – Conditions relatives au marché

1) Cautionnement et garanties exigés : (le cas échéant)

Aucune avance ne sera versée.

2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement inscrit sur le budget de fonctionnement de chaque établissement adhérent.

Le paiement s'effectue par l'agent comptable de l'établissement adhérent par mandat administratif. Le délai de paiement maximum est fixé à trente (30) jours à compter de la réception des justifications fournies par le titulaire conformément au CCAP.

En cas de dépassement du délai de paiement, le taux des intérêts moratoires sera égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

Caractéristiques des prix pratiqués

- 3) Forme juridique que devra revêtir, après attribution, le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :
- Solidaire.....
- Conjoint.....
- 4) Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements :
- oui  non
- 5) Conditions propres aux marchés de services (le cas échéant) :
- Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?
- oui  non
- Les candidats seront-ils tenus d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché ?
- oui  non

**Section VIII – Présentation des candidatures et des offres**

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Elles devront obligatoirement être présentées dans une enveloppe unique contenant les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre, **dans les conditions prévues au § 7 de la section XIV du présent règlement.**

**A) Documents relatifs à la candidature**

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (application des articles 43, 44, 45 et 52 du Code des marchés publics).

**1° - Documents relatifs à la capacité juridique du candidat***a) A fournir par l'ensemble des candidats :*

- La déclaration de candidature (ou DC 1)
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société.
- La déclaration sur l'honneur signée (**annexe IV**) en application des articles 44, 48 et 50 du Décret n° 2016-360 :
  - ➔ ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 433-2, 8<sup>ème</sup> alinéa de l'article 434-9, 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre État de l'Union Européenne ;
  - ➔ ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre État de l'Union Européenne ;
  - ➔ ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre État de l'Union Européenne ;
  - ➔ ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

- ➔ ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- ➔ ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;
- ➔ avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- ➔ être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- ➔ que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;
- ➔ fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;
- ➔ **Pour les organismes subventionnés uniquement** : que le prix proposé a bien été déterminé en prenant en compte l'ensemble des coûts concourant à la formation du prix de la prestation objet du contrat et ne pas avoir bénéficié, pour déterminer ce prix, d'un avantage découlant des ressources ou des moyens attribués au titre d'une mission de service public.

b) A fournir si la situation du candidat le justifie :

- La copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise.
- Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises.

c) A fournir pour une candidature présentée en groupement d'entreprises :

- Une lettre de candidature (ou formulaire type DC 1) faisant état de l'ensemble des membres du groupement et de l'habilitation du mandataire commun par ses co-traitants, si l'offre n'est pas signée par l'ensemble des entreprises groupées ;
- Par chaque co-traitant, l'ensemble des justificatifs listés aux a) et b) ci-dessus.

**2° - Documents à fournir par tous les candidats, y compris les co-traitants et les sous-traitants, pour apprécier leurs capacités professionnelles, techniques et financières :**

Si la situation juridique des candidats le permet, ceux-ci doivent produire :

**Capacité économique et financière :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché réalisé au cours des trois dernières années, ou au cours de(s) l'année(s), précédant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années.
- Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

**Capacité professionnelle :**

- Qualifications ou références équivalentes dans le domaine objet de la présente consultation.
- Présentation d'une liste des principales prestations réalisées au cours des trois dernières années ou au cours de(s) l'année(s), précédant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années, ou au cours de(s) l'année(s), précédant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années ;

- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Les certificats de qualifications professionnelles ou équivalents, notamment :
  - Arrêté préfectoral relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ICPE pour toutes les opérations relatives à ce marché,
  - Récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transports par route de déchets dangereux et non dangereux,
  - etc.

## B) Documents relatifs à l'offre

- **L'acte d'engagement (ATRI1)** dûment complété, daté et signé (signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé") par les représentants qualifiés de toutes les entreprises ayant vocation à être titulaire du marché.
- **Le bordereau des prix (BPU)** dûment complété, daté et signé dans les mêmes conditions que précédemment,
- **Le détail quantitatif et estimatif (DQE)** dûment complété, daté et signé dans les mêmes conditions que précédemment,
- **Le mémoire remis** par le candidat qui devra notamment présenter les éléments d'information suivants :
  - L'organisation méthodologique de la prestation :
  - L'organisation technique de la prestation :
    - les moyens logistiques (matériels et humains) affectés à l'opération de collecte ;
    - l'organisation et les matériels utilisés pour le traitement et la valorisation des déchets.
  - Performances en matière de protection de l'environnement.

Les opérateurs doivent fournir des copies certifiées conformes des attestations de référence dans le domaine objet du présent appel d'offres.

**L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre irrégulière, au sens de l'article 35 du Code des marchés publics (offre incomplète), sera immédiatement écartée.**

## Section IX – Critères de sélection des candidatures

Seront éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires ou dont les capacités techniques ou financières paraissent insuffisantes au vu des pièces de la candidature.

## Section X – Critères d'attribution

Les offres des opérateurs économiques dont la candidature est recevable seront analysées au regard des éléments relatifs à l'offre.

L'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 - valeur technique de l'offre (40%)

2 - Prix de la prestation apprécié au regard du bordereau des prix unitaires (60%)

La personne publique pratique une notation sur une échelle de 1 à 10 pour chacun des critères. La meilleure offre recevra la note de 10. Les notes obtenues seront ensuite pondérées.

Concernant le critère n°1, valeur technique, la meilleure offre recevra la note de 10.

La personne publique pratiquera pour le critère n° 2, prix, une notation selon la formule suivante :

Prix : Note = (prix du moins disant acceptable / prix de l'offre à noter) x 10

## Section XI – Conditions de délai

1) La faculté pour les candidats de poser des questions sur la présente consultation leur est ouverte jusqu'au 06/10/2020 soit 10 jours ouvrables avant la date limite de remise des offres : il leur sera répondu au plus tard le 12/10/2020 soit 5 jours ouvrables avant la date limite de remise des offres.

2) Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Section XII – Autres renseignements

1) Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : .....2/2021.....

2) Contenu du dossier de la consultation

- Le règlement de consultation,
- L'acte d'engagement (ATRI1),
- Le bordereau des prix unitaires
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)

3) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

Date limite d'obtention : .....

Frais de reprographie (le cas échéant) : .....

Conditions d'obtention (choisir la modalité) :

L'ensemble du dossier de consultation peut être obtenu gratuitement par retrait sur **maximilien.fr**.

4) Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :  oui  non

5) Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé :  oui  non

➤ Dans l'affirmative, valeur contractuelle du devis :  oui  non

6) Modalités de remise des plis

Les plis contenant les candidatures et les offres doivent être transmis obligatoirement par voie électronique sur le site **maximilien.fr**.